

LA SCÈNE INDÉPENDANTE PROPOSE UNE RÉFORME AMBITIEUSE ET ÉQUITABLE DES AIDES DE L'ASTP

Dans le cadre de la **réforme engagée de l'ASTP** (Association pour le Soutien du Théâtre Privé), **La Scène Indépendante soumet officiellement sa contribution** pour une **refonte en profondeur des dispositifs d'aides**.

L'enjeu : ouvrir plus largement les aides à l'ensemble des acteurs qui contribuent à la richesse du théâtre privé et mieux accompagner la prise de risque artistique.

Une solidarité élargie, au cœur de la réforme :

Face aux constats du rapport* de l'IGAC (Inspection Générale des Affaires Culturelles) pointant le **faible nombre de bénéficiaires parmi les contributeurs à la taxe perçue par l'ASTP**, La Scène Indépendante appelle à un **élargissement de l'accès aux aides**. Pour garantir l'adhésion au principe de solidarité, elle rappelle un principe fondamental : toute entreprise qui paie ou génère la taxe doit pouvoir bénéficier des aides.

Parmi les propositions clés :

- L'**ouverture d'un droit à reversement** pour tout co-producteur d'un spectacle relevant de la taxe, même s'il ne paie pas directement la taxe.
- La réservation de l'**aide au déficit aux seules entreprises réellement en difficulté**, afin de ne pas priver les co-producteurs d'un soutien indirect.
- L'étude d'un plafonnement annuel des aides pour une **répartition plus équitable des ressources**.

Un nouveau cadre structuré par métiers :

La Scène Indépendante propose de **calquer l'organisation des aides sur celle des licences d'entrepreneurs de spectacles**, avec trois grandes catégories :

Théâtres et salles de spectacles (25 à 30 % du budget d'aides)

Modernisation, équipement et soutien à la diversité artistique sur tout le territoire.

Producteurs en lieux fixes ou en tournée (35 à 40 %)

Création et exploitation de spectacles originaux, y compris les reprises d'œuvres d'auteurs et autrices vivants.

Diffuseurs et entrepreneurs de tournées (15 %)

Allongement de la durée d'exploitation des spectacles.

Deux **aides transversales complètent le dispositif** (15 à 20 %) :

- Soutien à l'emploi artistique, technique et administratif
- Aide spécifique aux entreprises en difficulté

Une mise en œuvre progressive et adaptée :

Consciente des programmations déjà engagées pour 2026 et 2027, La Scène Indépendante appelle à une **période de transition réaliste**, dont les modalités seraient définies par les instances de l'ASTP, pour permettre aux structures de s'adapter à ce nouveau cadre.

Une gouvernance renforcée et cohérente :

Enfin, **La Scène Indépendante plaide pour que le crédit d'impôt** en faveur des représentations d'œuvres dramatiques ou de cirque **soit géré directement par l'ASTP**. Cette mesure permettrait de **centraliser et coordonner l'ensemble des dispositifs d'aides destinés au spectacle vivant privé**.

*Réf. <https://www.culture.gouv.fr/fr/espace-documentation/rapports/le-systeme-d-aide-de-l-association-pour-le-soutien-du-theatre-prive>

Et Communiqué de presse "La Scène Indépendante se félicite du rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles" :

<https://www.lasceneindependante.org/document/cp-la-scene-independante-se-felicite-du-rapport-de-linspection-de-ligac-sur-le-systeme>
